



Quand reclamer un contrat de travail

Par **suellie**, le **16/05/2011** à **17:01**

Bonjour,

j'ai fais un essai de serveuse pendant 6h dans un restaurant, si par la suite le patron me rappelle pour revenir travailler, est-il en droit de rien me proposer : pas de salaire ni de contrat ?

à quoi correspond "l'extra" dans la restauration ? est-ce un travail de qqes heures rémunéré dès la fin du service, ou peut-il être un travail en intermittence rémunéré au bout d'un mois...deux mois etc ?

je n'arrive pas à comprendre ma position pour prendre connaissance de mes droits.

Par **conseiller du salarié**, le **16/05/2011** à **23:18**

Bonjour,

La période d'essai aurait déjà dû se faire avec un contrat de travail.

Il n'est pas question de travailler sans salaire (cela s'appelle de l'esclavage ou du bénévolat) ni contrat de travail.

Par **suellie**, le **17/05/2011** à **19:18**

l'extra est-il un type de contrat ?

Par **conseiller du salarié**, le **17/05/2011 à 19:30**

Regardez si cette page peut répondre à vos questions :

http://www.lhotellerie-restauration.fr/hotellerie-restauration/articles/2005/2919_07_Avril_2005/Faire_du_bon_usage_du_contrat.htm

Si ce n'est pas le cas, nous rechercherons autre chose.

Par **mélanie1091**, le **18/05/2011 à 14:32**

Bonjour

Je te conseille de t'adresser à Maître DAMY, il est très compétent en matière de droit social. Il a un site sur lequel tu peux poser des questions en ligne.

<http://gregorydamy.niceavocats.fr/acceuil.html>